

# FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

## Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes  
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

[foretnature.be](http://foretnature.be)

**Rédaction** : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. [info@foretnature.be](mailto:info@foretnature.be). T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :  
**librairie.foretnature.be**

---

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :  
**foretnature.be**

Retrouvez les anciens articles de la revue  
et d'autres ressources : **foretnature.be**

# Davantage de place pour le Tarier des prés dans les prairies de la vallée de la Roer

## Un beau succès des éleveurs et de l'agroenvironnement



Gerhard Reuter<sup>1</sup> | Jean-Paul Jacob<sup>2</sup> | Anne Philippe<sup>3</sup> | Thierry Walot<sup>4</sup>

<sup>1</sup> AVES-Ostkantone

<sup>2</sup> AVES, pôle ornithologique de Natagora

<sup>3</sup> Natagriwal, Agra-Ost

<sup>4</sup> Earth & Life Institute, Agronomie (UCL-ELIa)

**Ce deuxième article sur le Tarier des prés explique comment les agriculteurs de la vallée de la Roer ont su modifier leurs pratiques d'exploitation des prairies pour augmenter les populations présentes dans l'Est de la Belgique.**

### RÉSUMÉ

Le Tarier des prés exige un habitat composé de hautes herbes dans lesquelles il installe son nid. Malheureusement, les pratiques agricoles actuelles sont incompatibles avec l'installation des nids et, de plus, réduisent la diversité florale et donc la ressource en insectes dont dépendent les tariers. Partant de l'observation que les tariers et leurs descendants se reproduisent toujours au même endroit, colonisant les habitats proches lorsque c'est possible, une action visant à augmenter les surfaces accueillantes a été engagée par la Wallonie à partir de la population importante de la vallée de la Roer.

Un tandem composé d'un ornithologue et d'un conseiller MAE ont invité plusieurs agriculteurs à passer des contrats agro-environnementaux d'exploitation peu intensive de leur prairie. Les 24 ha de prairie sous contrat ont permis, l'année même de l'engagement, une augmentation de 30 % des couples qui ont mené à bien leur nichée. Les engagements des agriculteurs consistent principalement à reporter la fauche au 15 juillet au plus tôt et à maintenir 10 % de la parcelle non fauchée. D'autres oiseaux des prairies bénéficient aussi de ces nouveaux milieux de vie.

## Le Tarier des prés, une espèce en danger en Europe de l'Ouest

Le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) était jadis commun partout en Wallonie, où il était lié aux prairies à foin. Dans le courant des années '70, on en dénombrait déjà moins de mille couples, pour arriver à deux cents environ de nos jours. Grâce à un suivi scientifique régulier, une régression catastrophique de cette espèce et d'autres oiseaux des campagnes a pu être démontrée en Belgique comme ailleurs en Europe occidentale. Grâce au suivi scientifique régulier dont fait l'objet l'espèce, on a pu confirmer avec certitude qu'elle a régressé de manière catastrophique au cours de ces dernières décennies dans toute l'Europe de l'Ouest, à l'instar de nombreux oiseaux vivant dans les prairies et les champs. La cause majeure est la quasi disparition des prairies à végétation diversifiée et fleurie, donc riches en insectes. Pour convenir à l'espèce, ces prairies doivent être exploitées peu intensivement par une ou plusieurs fauches tardives à partir du début d'été (mi-juillet) ou éventuellement être pâturée tardivement par un faible nombre d'animaux.

Pour atteindre des niveaux de production élevés, la plupart des prairies sont de nos jours ressemées, fertilisées de manière importante, fauchées plusieurs fois dès le mois de mai ou pâturées avec un grand nombre d'animaux dès le printemps. Or, le Tarier des prés niche au sol et cherche d'abord des zones de refuge, des hautes herbes au pied desquelles il installe son nid dès son retour d'Afrique en mai. La manière ac-

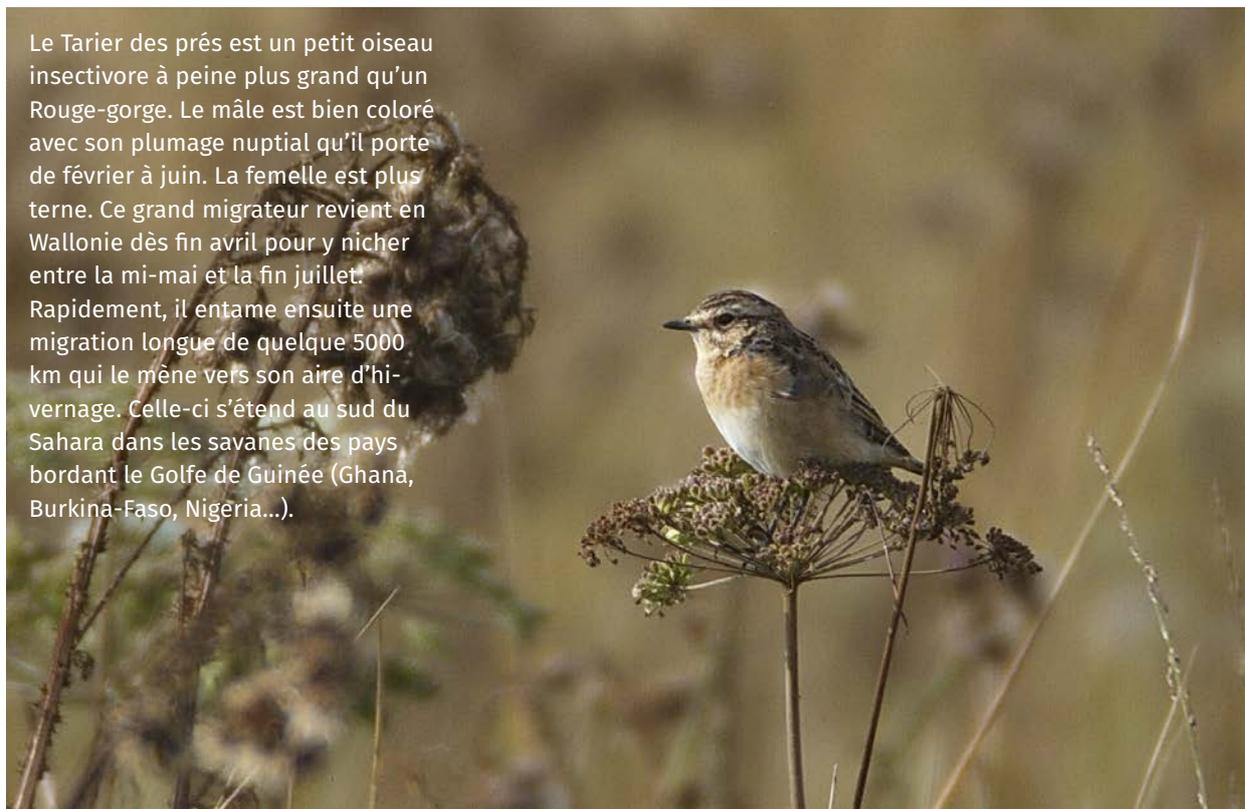
tuelle d'exploiter les prairies se traduit donc presque toujours par une impossibilité de nicher ou la destruction du nid lors de la fauche. Les fauches multiples et de fortes fertilisations réduisent aussi drastiquement la diversité florale et donc les ressources en insectes dont dépendent les tariers.

L'oiseau ne fréquente que les paysages bien dégagés. Il apprécie cependant la présence de quelques buissons, de morceaux de haies, voire de quelques arbres ou d'une clôture pour se percher. Il fuit toutefois les paysages bocagers ou cloisonnés par des lisières forestières.

## Des populations bien portantes dans la vallée de la Roer

En Wallonie, les seules populations bien portantes de Tarier des prés se trouvent en Haute Ardenne dans la vallée de la Roer, et notamment dans le camp militaire d'Elsenborn, au sud des Hautes-Fagnes (voir l'article de René Dahmen dans ce même numéro). La Défense, conseillée par les spécialistes de la conservation de la nature du Service Public de Wallonie, y maintient de larges étendues de landes dans les zones d'exercice, notamment par des incendies contrôlés. Ces landes font partie du réseau Natura 2000 et offrent au tarier les conditions pour réussir sa reproduction. En bordure du camp militaire, toujours dans la vallée de la Roer, plusieurs dizaines de couples nichent encore dans des réserves naturelles et les surfaces agricoles.

Le Tarier des prés est un petit oiseau insectivore à peine plus grand qu'un Rouge-gorge. Le mâle est bien coloré avec son plumage nuptial qu'il porte de février à juin. La femelle est plus terne. Ce grand migrateur revient en Wallonie dès fin avril pour y nicher entre la mi-mai et la fin juillet. Rapidement, il entame ensuite une migration longue de quelque 5000 km qui le mène vers son aire d'hivernage. Celle-ci s'étend au sud du Sahara dans les savanes des pays bordant le Golfe de Guinée (Ghana, Burkina-Faso, Nigéria...).





## Un projet agricole pour renforcer la population de Tarier des prés

La population de Tarier des prés qui niche dans le camp militaire d'Elsenborn ne suffit pas pour sauvegarder l'espèce à long terme. C'est pourquoi la Wallonie s'est engagée à augmenter ses populations pour 2025 avec un objectif de 250 couples à cette date\*.

Le tarier revient nicher là où il est né ou à proximité. Cette caractéristique a suggéré un projet de protection et d'expansion de proche en proche pour la petite population de la vallée de la Roer. En effet, ces oiseaux et leurs descendants s'installent de génération en génération aux mêmes endroits en « débordant » régulièrement vers les prairies voisines une fois les endroits habituels occupés par les premiers oiseaux revenus d'Afrique. Jusqu'à récemment, ces prairies étaient généralement fauchées trop tôt et, sauf cas exceptionnel d'un nid installé au pied d'une clôture, la majorité des nichées hors du territoire initial échouaient.

Une action de sensibilisation a donc été mise en place en 2011. Un tandem composé d'un ornithologue et d'un conseiller MAE a été à la rencontre des éleveurs exploitant des parcelles proches de la « population source ». Après une information approfondie et des visites sur le terrain, les éleveurs ont alors souvent accepté de passer des contrats agro-environnementaux d'exploitation peu inten-

À gauche : paysage de Haute Belgique convenant particulièrement au Tarier des prés et à quelques autres espèces qui nichent au sol comme le Pipit des prés : des prairies peu intensives et fleuries avec des plantes hautes et quelques clôtures servant de perchoir, peu d'arbres et de haies.

À droite : le Tarier et le Pipit des prés nichent au sol dans des paysages composés de prairies bien dégagées. Ils se raréfient considérablement en Wallonie, notamment à cause des fauches précoces de printemps.

Grâce à la collaboration avec les agriculteurs, la population du Tarier des prés dans la vallée de la Roer a augmenté de 30 %.



\* Une première initiative de protection des habitats de tarier en zone agricole fut initiée par le cantonnement DNF d'Elsenborn au début des années 2000. Le principe : protéger des zones adéquates en y excluant le fauchage et le pâturage.

Jeune Tarier des prés sorti du nid  
 mais encore incapable de s'en-  
 fuir si la prairie est fauchée.



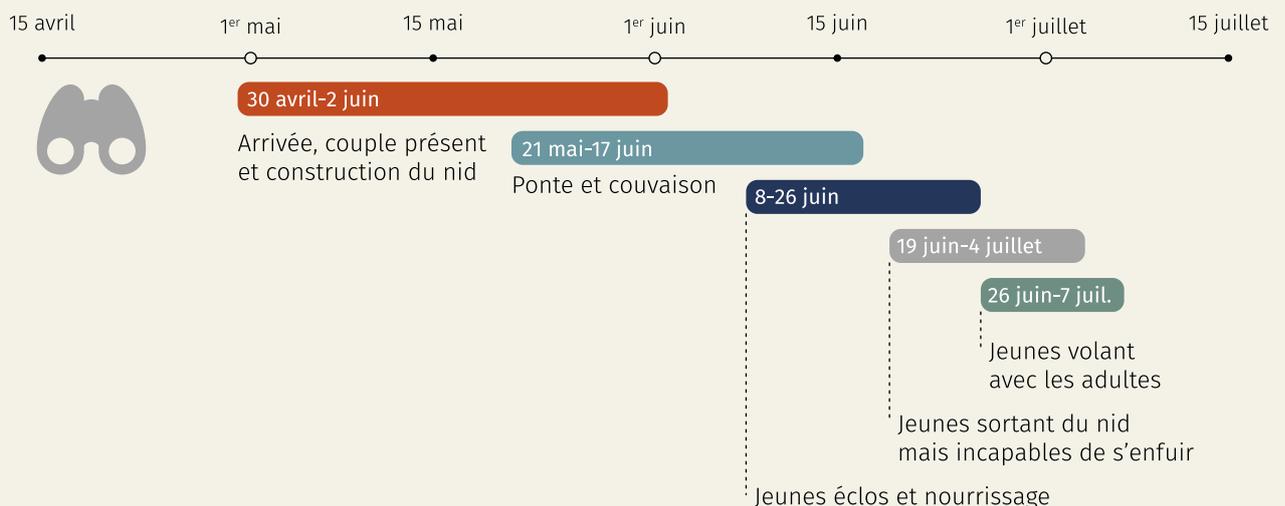
sive de prairies dans les parcelles identifiées comme convenant à l'installation de nids. Dans certains cas, seules des parties de parcelles convenant au mieux à l'agriculteur étaient engagées pour ces contrats de cinq années.

Les contrats d'exploitation agro-environnementaux « prairie de haute valeur biologique » sont bien adaptés à l'objectif de protection du Tarier des

prés et tiennent compte de ses besoins essentiels à savoir :

- une fauche reportée au 15 juillet au plus tôt (exceptionnellement il peut s'agir de pâturage). Tous les jeunes oiseaux sont envolés du nid à cette date,
- le maintien de zones non fauchées représentant 10 % de la superficie de chaque parcelle. Elles peuvent être à différents endroits chaque année pour éviter l'embroussaillage. Ces zones à

En 2012, la surveillance, durant plus de 200 heures, de 24 couples de Tarier des prés dans la vallée de la Roer a permis d'établir le schéma ci-dessous. Il montre qu'il faut attendre au moins le 7 juillet pour faucher s'il y a des nids dans une parcelle. En 2013 il a fallu attendre le 12 juillet.



hautes herbes sont attractives et indispensables pour l'installation des nids l'année suivante. La végétation au niveau du sol doit être assez dense et couvrante pour protéger le nid et son accès.

Comme pour la majorité des contrats agro-environnementaux d'exploitation de prairie de haute valeur biologique, aucun fertilisant ou amendement ne peut en outre être apporté. Notons que cette disposition peut être revue dans certains cas en fonction du type de végétation sur la parcelle concernée. Une fertilisation organique limitée sera acceptée sur avis motivé du conseiller agro-environnemental.

## Un beau succès des éleveurs de la Roer

Grâce à l'engagement de treize agriculteurs encadrés par des spécialistes de terrain, des résultats remarquables ont été atteints. Les 24 hectares supplémentaires de prairies sous contrats agro-environnementaux ont permis l'année même de l'engagement une augmentation de 30 % des couples qui ont mené à bien leur nichée. Ce succès a été renforcé les années suivantes : de quarante couples en 2011 on est passé à cinquante-six en 2014. Le très bon succès de la reproduction offre une possibilité d'expansion de la population (plus de quatre jeunes à l'envol en moyenne). D'autres oiseaux des prairies bénéficient aussi de ces nouveaux milieux de vie. Le Bruant des roseaux, le Pipit des prés et la Caille des blés figurent parmi ces espèces nouvellement observées dans ces parcelles.

Le Tarier des prés disparaît partout des prairies agricoles en Europe de l'Ouest. Dans plusieurs pays, des mesures concrètes sont développées en faveur de l'avifaune des prés, dont le tarier. Quelques agriculteurs wallons ont également commencé à réagir face à ce constat alarmant et généralisé. Ce projet est d'ailleurs observé par de nombreux spécialistes dans l'Union européenne. En acceptant de conserver quelques parcelles en dehors d'un système où la production prime, les éleveurs ont contribué de manière exemplaire à démontrer qu'il est possible d'agir. L'outil agro-environnemental bien utilisé produit des résultats que l'on peut dans ce cas mesurer de manière très concrète.

Le projet se poursuit avec une extension dans la vallée et vers d'autres sites propices situés dans un rayon de moins de 10 km et, il y a peu encore, fréquentés par quelques couples. Une information personnalisée des agriculteurs concernés est aussi prévue ainsi que la mise en valeur des efforts qu'ils ont

## POINTS-CLEFS

- ▶ Le Tarier des prés exige un habitat composé de hautes herbes pour nicher au sol et de fleurs pour attirer les insectes dont il se nourrit.
- ▶ Les pratiques actuelles d'exploitation des prairies sont incompatibles avec ses exigences, comme celles d'autres espèces qui nichent au sol.
- ▶ Quelques agriculteurs de la vallée de la Roer se sont engagés dans des contrats agro-environnementaux pour retarder la fauche de certaines prairies.
- ▶ Les 24 ha d'habitat préservé ont fait bondir les populations de tariers de 30 % la première année.

consentis. Les conseillers agro-environnementaux de Natagriwal et scientifiques d'AVES-Ostkantone et d'AVES sont en charge de ce projet en 2016 et 2017 pour le compte du Service Public de Wallonie dans le cadre du programme de mesures agro-environnementales et climatiques. Les MAEC contribuent par ailleurs, sur l'ensemble de la Wallonie, à préserver des populations d'oiseaux prairiaux, y compris les derniers tariers luxembourgeois. ■

**Crédits photos.** G. Reuter (p. 31, 32, 33, 34).

**Gerhard Reuter<sup>1</sup>**

**Jean-Paul Jacob<sup>2</sup>**

**Anne Philippe<sup>3</sup>**

**Thierry Walot<sup>4</sup>**

gerhard.reuter@skynet.be

aphilippe@natagriwal.be

<sup>1</sup> AVES-Ostkantone

Worriken 9 | B-4750 Bütgenbach

<sup>2</sup> AVES, pôle ornithologique de Natagora

Rue Nanon 98 | B-5000 Namur

<sup>3</sup> Natagriwal, Agra-Ost

Croix du Sud 2 boîte L7.05.27 | B-1348 Louvain-la-Neuve

<sup>4</sup> Earth & Life Institute, Agronomie (UCL-ELIa)

Croix du sud 4-5 bte L7.07.04 | B-1348 Louvain-la-Neuve